

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine de  
compétences par thèmes

Sous matière : Politique  
de la ville-habitat-  
logement

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« CŒUR DE**  
**VILLE » N°2016-15**  
**- ATTRIBUTION**  
**DE SUBVENTIONS**  
**AU TITRE DES**  
**REHABILITATIONS**  
**DES FACADES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 17.11.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

30 NOV. 2016

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL  
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI  
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-  
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,  
BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène,  
LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne,  
THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES  
Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

**Secrétaire** : Mme EL KAHAZ Sarah,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la  
Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à  
réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du  
domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibérations du  
Conseil Municipal n° 2012-243 du 29 octobre 2012, n° 2014-104 du 10 mars  
2014 et n° 2016-44 du 24 février 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé  
à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les conditions  
définies pour l'obtention des subventions,

Il précise que les travaux réalisés par les propriétaires sont conformes aux  
prescriptions et aux devis déposés,

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer la subvention aux propriétaires  
concernés selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal,  
Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 18 novembre 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2016 » de la Commune.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Le Maire,



  
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :  
23 NOV. 2016  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
23 NOV. 2016  
Par publication le :  
30 NOV. 2016  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016  
N°011-211100763-20161123-2016-320D-DE

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »

propriétaire	Traitement forfait	cadastre	adresse projet	Coût travaux TTC (€)	subvention Ville (€)			Date agrément	
					taux	Subvention	Plafond		Montant
Madame Marie Antoinette RAYNIER	complet 120 € / m <sup>2</sup>	AH 591	15 Rampe du Présidial	4 572.77	60 %	2 164.62	6 000.00	5 719.05	17/11/2015
	peinture 55 € / m <sup>2</sup>		Façade pignon	6 044.23	60 %	3 554.43	6 000.00		
OGEC Jeanne d'Arc	complet 120 € / m <sup>2</sup>	AH 545	47 rue de la Baffe	50 217.04	60 %	16 312.32	6 000.00	6 000.00	23/02/2016
Monsieur et Madame John NUGENT	Complet 120 € / m <sup>2</sup>	AH 961	Place de Verdun	8 570.10	80 %	2 693.36	8 000.00	4 833.94	23/02/2016
			31 impasse des Carmes		40 %	2 140.58	4 000.00		
Madame Marie-Odile FRAISSE	Complet 120 € / m <sup>2</sup>	AL 228	45 av F. Mitterrand (côté Grand Bassin)	11 874.39	80 %	15 676.80	8 000.00	12 144.32* plafonnée à <u>9 499.51</u>	23/02/2016
			45 av F. Mitterrand (côté Mitterrand)		40 %	2 831.04	4 000.00		
			complément mur de clôture (côté Grand Bassin)		80 %	1 313.28	8 000.00		
<b>Total</b>								<b>26 052.50</b>	

Surface retenue en m<sup>2</sup> X forfait de travaux par m<sup>2</sup>

\* Le montant de la subvention totale ne peut pas excéder 80 % du coût total des travaux